

M. Gérard SIMON
Président de l'A2CO



M. Michel BECKER



Lyon, le 26 mai 2019

Copie aux ayants-droit de **M. Régis HAUSER**

Cher Monsieur BECKER,

N'ayant pas plus que vous le goût ni la vocation à enrichir polémiques ou débats sans fin, je ne retiendrai de votre lettre du 19 mai que la part qui concerne notre avenir commun, pour m'en réjouir tout à fait. Je salue donc dans vos intentions le retour à l'esprit initial du jeu qui nous rassemble et le renouvellement de la promesse qui se place en son cœur : l'assurance pour le vainqueur de se voir remis le Lot, devenu mythique, de ce jeu.

Dans votre courrier, vous exposez de façon succincte les modalités d'application de cet engagement, avec en premier lieu la défaisance de « La Chouette d'Or » en la faveur d'une association dont vous indiquez que le rôle reste encore à définir contractuellement, notamment afin de garantir la pérennité du Lot au-delà de la disparition de chacun.

Sur ce point, il nous semble primordial que les statuts de cette association autant que les contrats précisant son rôle se réfèrent au règlement de la chasse au trésor, mais aussi à l'Arrêt de la cour d'Appel de Versailles de janvier 2009 qui a de façon fort pertinente précisé vos droits de propriété sur le Lot, ainsi que ses limites. Ceci nous paraît d'autant plus important que le transfert de ce Lot - réputé inaliénable - à une association quelconque ne peut manquer d'être vu par certains comme offensant ce jugement.

Vous évoquez aussi le rôle d'organisateur que vous pourriez jouer ensuite. C'est là évidemment un sujet qui ne nécessite pas notre approbation. Sur ce plan, notre intervention ne peut être que minimale, se donnant pour but de rassurer notre communauté sur le respect que le nouveau dispositif apportera à la poursuite du jeu sans en altérer l'intégrité ni la difficulté.

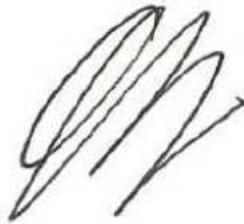
L'an passé, nous avons réalisé un sondage auprès de nos membres afin d'orienter nos actions dans le sens souhaité par eux. Cette enquête a montré qu'une très large majorité (plus de 90%) était opposée à ce que l'enveloppe des solutions soit ouverte tandis que les avis restaient partagés sur le rôle que vous pourriez vous-même assurer en tant qu'organisateur (42% étant plutôt pour et 55% plutôt contre).

Sans m'avancer évidemment de façon catégorique et sous réserve que les solutions restent entre les mains de celui ou celle qui les détient actuellement, il me semble que le cadre nouveau que vous entendez aujourd'hui bâtir autour du Lot, s'il est sincère, ne peut que favoriser une future approbation de votre vocation d'organisateur du jeu par les chercheurs.

En conclusion, et en tant que représentant de notre communauté de joueurs voués à la recherche de « La Chouette d'Or », je tiens à vous donner l'assurance de mon soutien à toute évolution du cadre juridique de notre chasse au trésor, pourvu qu'elle garantisse à la fois la remise du Lot au vainqueur et, dans l'attente de cet événement, la non-ouverture de l'enveloppe des solutions.

Me tenant à votre entière disposition pour tout échange ou rencontre dans le cadre de cette action, je vous prie de recevoir, Monsieur BECKER, mes plus cordiales et sincères salutations.

Gérard SIMON,
Président de l'A2CO

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Gérard Simon'.